

REGLEMENT DU JEU « Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge »

ARTICLE 1. ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise un jeu intitulé « Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge» pour le compte des agences CIC suivantes :

- CIC EURONANTES, 26 mail Pablo Picasso, 44000 Nantes,
- CIC NANTES CHAMP DE MARS, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes
- CIC NANTES REPUBLIQUE, 4 place de la République, 44000 Nantes
- CIC SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, 16 rue Maurice DANIEL, 44230 Saint Sébastien sur Loire

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat et se déroulera du 7 au 24 mars 2017.

Ce jeu est organisé en collaboration avec les commerçants qui acceptent d'en faire la promotion. Les agences citées ci-dessus remettront à ces commerçants une urne et des bulletins jeu. Les commerçants inciteront leurs clients à remplir un bulletin.

Principe du jeu : Une urne = un gagnant. Il y a aura donc autant de tirages au sort que de commerçants participants.

Liste des commerçants participants sur Nantes :

AUTOUR DU BAGEL
CAFE DU MARCHE
PLAN B
AVEC OU SANDWICH
POURQUOI PAS CHEZ NOUS
SHAAN TANDOORI
BYBLOS
ATELIER DE BRICE
SALE ET PEPE

L'ADRESSE
CAFE GAUCHET
Les DOUCEURS DE SAUPIN
O GOUTS Lè COULEURS
AU GARDE MANGER
BAGEL CHEF
TONTON BURGER ET
LULU FARFALLE
BOULANGERIE DU PONT
TABARLY
LES BRASSES

VERT LA COULEUR
CAFE LE BRETAGNE
ANATOLIA
JUST BIGOUD'
I.B COIFFURE
AROMES
GRAIN D'SEB
LE PETIT RUNGIS

A saint Sébastien sur Loire :

**NATURELLEMENT INSTITUT DE BEAUTE
BOULANGERIE LA METAIRIE
L'ARTISAN FLEURISTE
BOULANGERIE MAISON BODIN
LA VIE EN ROBE
ATELIER POUR PL'HAIR COIFFEUR
AZZURRO COIFFEUR
OPTIQUE BRUNO**

Les tirages au sort, désigneront 37 gagnants.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 Conditions d'inscription au Jeu :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest.

Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

2.2 Modalités de participation

Les commerçants cités ci-dessus ayant accepté de participer au jeu, mettront à disposition de leurs clients dans leur établissement, une urne et des bulletins de jeu du 7 au 24 mars 2017. Les participants au jeu doivent compléter intégralement le bulletin de participation, (indications notées par un astérisque sur le bulletin) et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes nom, prénom, adresse, mail, n° de portable) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Cependant une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

ARTICLE 3. DESCRIPTIF DES DOTATIONS

Les lots se répartiront de la manière suivante :

Un gagnant par tirage au sort : un bon d'achat de 40 €, soit 37 bons d'achat d'une valeur totale de 1480 €.

Ce bon d'achat personnalisé au nom du gagnant et du commerçant sera à utiliser en une seule fois chez le commerçant désigné dans les 6 mois fin de mois, qui suivent le tirage au sort, soit avant le 31 octobre 2017.

ARTICLE 4. TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort sera effectué au siège du CIC Ouest le 30 mars 2017.

Une personne participante ne pourra gagner qu'une seule fois.

ARTICLE 5. DESIGNATION DES GAGNANTS

Chaque gagnant sera informé individuellement par téléphone, courrier ou mail dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés.

Chaque commerçant sera également informé individuellement par courrier ou mail et téléphone dans un délai de 48 heures suivant le tirage au sort du nom du gagnant du bon d'achat dans leur établissement.

Le gagnant devra se présenter à l'agence CIC Ouest concernée muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation établissant qu'il a bien récupéré le prix qu'il a gagné.

Tout lot non réclamé par un gagnant dans le mois suivant la date de tirage au sort ne sera pas attribué. Au-delà de cette limite, les prix resteront acquis à la Banque CIC OUEST.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de remplacer les lots par d'autres d'une valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 40 € en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 31 octobre 2017. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Le commerçant sera remboursé du montant du bon d'achat par virement du CIC dans la semaine qui suit sa présentation à l'agence CIC avec une facture de l'achat avec n° de SIRET et une preuve de paiement par le gagnant et un RIB.

ARTICLE 6. CONSULTATION DU REGLEMENT

Chaque agence disposera d'un règlement du jeu. Le règlement du jeu est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante : Banque CIC OUEST- Direction marketing - «Grand Jeu CIC - Une ville qui bouge» - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes Le timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la désignation des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 7. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les données personnelles des personnes collectées sur les bulletins de participation seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et de suppression des données les concernant sur simple demande adressée à Banque CIC OUEST – Direction Marketing, 2, avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes, en joignant une photocopie de leur carte d'identité.

Le (la) gagnant(e) autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publicitaire ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Un courrier ou un mail sera adressé aux participants qui n'auront pas gagné pour leur proposer un rendez-vous avec un conseiller CIC.

Texte BLOCTEL écrit sur le bulletin de jeu : Conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr, ou en écrivant à Opposetel 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes. Cette inscription entraînera l'interdiction pour tout professionnel, et tout intermédiaire agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous aurez communiquées pour vous présenter une offre ou une nouveauté sur nos produits et services. Les informations personnelles recueillies par le CIC Ouest dans le cadre de cette opération peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné principalement à la gestion pratique du jeu, gestion de la relation, prospection, animation commerciale ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernant. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes.

ARTICLE 8. DIVERS

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois après le tirage au sort. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu en totalité ou dans certaines de ses phases si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 9. LITIGES ET RESPONSABILITE

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du règlement complet. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude avérée entraînera la nullité de la participation en question. Le CIC tranchera souverainement tout litige relatif au jeu et à son règlement.

En cas de tricherie avérée, toutes les participations frauduleuses seront considérées comme nulles et ne seront pas prises en compte, ce qui entraînera de plein droit et automatiquement l'annulation des prix qui auraient été éventuellement obtenus.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant doit s'inscrire et participer au jeu sous son seul

nom. Toute fraude entraînera l'élimination du participant.

ARTICLE 10. LOI APPLICABLE

Le présent règlement est régi par la loi française.



Construisons dans un monde qui bouge.

Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Immatriculation en qualité d'intermédiaire en opérations d'assurances sous le n° Orias 07 008 480 consultable sous www.orias.fr.

Du 7 au 24 mars 2017
Grand Jeu CIC Ouest
Gagnez des bons d'achats de 40 €

UNE
VILLE
qui BOUGE

Liste des commerçants participants :

QUARTIER
CHAMP DE MARS

AUTOUR DU BAGEL
CAFE DU MARCHE
PLAN B
AVEC OU SANDWICH
POURQUOI PAS CHEZ NOUS
SHAAN TANDOORI
BYBLOS
ATELIER DE BRICE
SALE ET PEPE
CAFE DES EXPOSITIONS

QUARTIER
EURONANTES

L'ADRESSE
CAFE GAUCHET
Les DOUCEURS DE SAUPIN
O GOUTS Lè COULEURS
AU GARDE MANGER
BAGEL CHEF
TONTON BURGER ET
LULU FARFALLE
BOULANGERIE DU PONT
TABARLY
LES BRASSES

QUARTIER
REPUBLIQUE

VERT LA COULEUR
CAFE LE BRETAGNE
ANATOLIA
JUST BIGOUD'
I.B COIFFURE
AROMES
GRAIN D'SEB
LE PETIT RUNGIS
LE BISTRO DE DOMI

CIC Ouest

Construisons dans un monde qui bouge.

Règlement disponible sur demande écrite. Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

cic.fr

Du 7 au 24 mars 2017
Grand Jeu CIC Ouest
Gagnez des bons d'achats de 40 €

UNE
VILLE
qui BOUGE

Liste des commerçants participants de
Saint Sébastien sur Loire :

NATURELLEMENT INSTITUT DE BEAUTE
BOULANGERIE LA METAIRIE
L'ARTISAN FLEURISTE
BOULANGERIE MAISON BODIN
LA VIE EN ROBE
ATELIER POUR PL'HAIR COIFFEUR
AZZURRO COIFFEUR
OPTIQUE BRUNO
UNE BONNE BOUTEILLE

CIC Ouest

Construisons dans un monde qui bouge.

Règlement disponible sur demande écrite. Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

cic.fr

UNE

VILLE

QUI BOUGE

Du 7 au 24 mars 2017
Grand Jeu CIC Ouest

**Avec les commerçants et les agences
CIC Euronantes,
CIC Nantes République,
CIC Nantes Champ de Mars
et CIC Saint Sébastien sur Loire
gagnez des bons d'achats de 40 € !**

CIC Ouest

Construisons dans un monde qui bouge.

Règlement disponible sur demande écrite. Documentation présentant l'opération et bulletin jeu à retirer chez les commerçants participants.

cic.fr

Extrait de règlement :
Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes, organise un jeu intitulé « Grand Jeu CIC Une ville qui bouge » pour le compte des agences :

- CIC EURONANTES, 26 mail Pablo Picasso, 44000 Nantes;
- CIC NANTES CHAMP DE MARS, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, 44000 Nantes
- CIC NANTES REPUBLIQUE, 4 place de la République, 44000 Nantes
- CIC SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, 16 rue Maurice Daniel, 44230 Saint Sébastien sur Loire

qui se déroulera du 7 au 24 mars 2017. Ce jeu est gratuit. Ce jeu est organisé en collaboration avec les commerçants de la ville qui acceptent d'en faire la promotion.

Principe du jeu : Une urne = un gagnant. Il y a donc autant de tirages au sort que de commerçants participants.

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, âgée au moins de 18 ans au moment de sa participation, ayant sa capacité juridique, résidant sur le secteur d'exploitation du CIC Ouest. Les salariés et retraités du Groupe CIC et Crédit Mutuel, et ceux de leurs filiales, les personnes ayant participé à la conception et à l'organisation du jeu, les commerçants et leur personnel ainsi que les membres des familles de toutes les personnes citées précédemment, ne peuvent pas participer au jeu.

Les commerçants ayant accepté de participer au jeu, mettront à disposition dans leurs établissements, une urne et des bulletins de jeu du 7 au 24 mars 2017. Les participants au jeu doivent compléter intégralement le bulletin de participation. (Indications notées par un astérisque sur le bulletin) et devront déposer le bulletin dans l'urne prévue à cet effet chez le commerçant.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen d'un seul bulletin par personne. (Mêmes nom, pronom et adresse) chez un même commerçant. En cas de pluralité de participations chez le même commerçant, chaque bulletin sera réputé nul. Cependant une personne peut jouer chez plusieurs commerçants. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplètes, illisibles ou ratés. Une photocopie du bulletin ne sera pas prise en compte lors du tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué au siège du CIC Ouest le 30 mars 2017 par un huissier de justice. Une personne participante ne pourra gagner qu'un seul bon d'achat sur tous les tirages.

Chaque gagnant sera informé individuellement par courrier, mail et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

Chaque commerçant sera également informé individuellement par courrier et téléphone dans un délai de 8 jours suivant le tirage au sort du nom du gagnant du bon d'achat dans leur établissement. A ce moment, il sera demandé au commerçant d'apposer le tampon de son établissement sur le bon d'achat. Lorsqu'un bon d'achat sera présenté, le commerçant devra veiller à l'utilisation de la totalité des 40 € en une seule fois et ce, avant la date de validité indiquée sur le bulletin, soit le 31 octobre 2017. Le commerçant ne devra pas rendre de monnaie sur le montant du lot, ni accepter de bon d'achat gagné chez un autre commerçant.

Un courrier ou un mail sera adressé aux participants qui n'auront pas gagné pour leur proposer un rendez-vous avec un conseiller CIC.

BLOCTEL : Conformément à la réglementation, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste nationale d'opposition au démarchage téléphonique sur www.blocitel.gouv.fr, ou en écrivant à l'opposantiel & rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes. Cette inscription entraînera l'interdiction pour tout professionnel, et tout intermédiaire agissant pour son compte, de vous démarcher téléphoniquement, sauf en cas de relations contractuelles préexistantes. Elle ne fera pas obstacle à l'utilisation des coordonnées téléphoniques que vous nous aurez communiquées pour vous présenter une offre ou une nouveauté sur nos produits et services. Les informations personnelles recueillies par le CIC Ouest dans le cadre de cette opération peuvent faire l'objet d'un traitement informatisé destiné principalement à la gestion de la relation, la prospection, l'animation commerciale ou aux études statistiques. Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression sur les informations qui vous concernent. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SPP Lesques-Callard et Briheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 12 Allée de la Maladrerie.

CIC Ouest

Construisons dans un monde qui bouge.



Banque CIC Ouest - Société anonyme au capital de 83 780 000 € - 2, avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes - Cedex 1 - RCS Nantes 855 801 072 - N° ORIAS : 07 008 480. Banque régie par les articles L51-1 et suivants du Code Monétaire et Financier - pour les opérations effectuées en leur qualité d'intermédiaires en opérations d'assurance - (www.orias.fr) - Direction Marketing Nantes 02/2017 - Ne pas jeter sur la voie publique.

UNE VILLE QUI BOUGE

Grand Jeu CIC Bulletin de participation

CIC Ouest

Construisons dans un monde qui bouge.

cic.fr

Bulletin de participation

- Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort.*
 Je souhaite recevoir des informations du CIC.*

Mme Mr

Nom* :

Prénom* :

Adresse* :

Code postal* :

Ville* :

Téléphone portable* :

Email* :

Date de naissance :

* Champs obligatoires

Avez-vous des projets* :

- Acheter ou changer de véhicule
 Acquérir un bien immobilier
 Faire des travaux
 Revoir mes assurances

Du 7 au 24 mars 2017,
gagnez des bons d'achats
avec les agences CIC

**EURONANTES
NANTES CHAMP DE MARS
NANTES REPUBLIQUE
SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE**



Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées sur les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande adressée à CIC Ouest - Direction du marketing - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes cedex 1 - en joignant une photocopie de leur carte d'identité.